

INTÉGRER LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE À SA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Pour faciliter l'appropriation des SfN par l'entreprise, il est important de les intégrer à sa stratégie, notamment en les considérant comme des alternatives viables à ses pratiques habituelles.

RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

S'ENGAGER POUR ENCLANCHER UN EFFET MOTEUR

En prenant des engagements relatifs aux SfN, l'entreprise crée une dynamique interne de recherche sur le concept et sa mise en œuvre.

Ces engagements peuvent être pris dans le cadre de dispositifs comme act4nature international⁶⁰, Entreprises Engagées pour la Nature (EEN)⁶¹ ou bien dans le cadre de la politique RSE de l'entreprise.

Ils peuvent prendre différentes formes :

- Former les collaborateurs au concept de SfN ;
- Identifier des opportunités d'action dans les activités et sur les territoires d'implantation ;
- Mettre en œuvre des projets de SfN.

La réalisation de SfN peut également constituer l'un des moyens d'atteindre des objectifs déjà fixés dans des précédents engagements de l'entreprise. Par exemple, une entreprise hôtelière possédant des installations en bord de mer et ayant pris l'engagement de diminuer les pressions qu'elle exerce sur les écosystèmes dunaires et marins, peut mener un projet de renaturation des dunes à travers des espèces locales et adaptées à l'écosystème concerné, permettant ainsi de limiter l'érosion éolienne et marine et favoriser la biodiversité locale, tout en assurant la pérennité de ses activités.

INTÉGRER LES SFN DANS LES PROCESSUS DÉCISIONNELS À TOUS LES NIVEAUX DE L'ENTREPRISE

L'intégration des SfN dans la stratégie de l'entreprise nécessite l'ensemble des entités de l'entreprise, y compris au niveau de sa direction : dès lors que des réflexions sont menées sur ses orientations stratégiques, son développement, son offre existante, ses processus de production ou encore ses investissements futurs, les SfN doivent systématiquement être considérées comme des alternatives mobilisables et être privilégiées, lorsque cela est possible et pertinent.

Pour faciliter la considération des SfN lors des prises de décision de l'entreprise, des référents SfN peuvent être désignés, par exemple au sein de chaque filiale, région ou direction, pour identifier et faire remonter les opportunités de développement des SfN (cf. partie I).

STANDARD MONDIAL DE L'UICN

Critère n°8 :

Les SfN doivent être pérennes et disséminées.



SENSIBILISER ET FORMER LES ÉQUIPES ET LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE

L'intégration des SfN au sein des processus de décision de l'entreprise requiert une bonne connaissance et compréhension des SfN. Il est donc indispensable de sensibiliser et former les équipes de l'entreprise à ce concept.

Pour cela, il est important de commencer par sensibiliser et former les responsables biodiversité (ou leur équivalent) et leurs équipes, ainsi que les salariés qui peuvent jouer un rôle stratégique pour mobiliser la direction de l'entreprise sur les SfN : par exemple les équipes développement commercial, finance ou encore communication. Il s'agit, par leur sensibilisation et leur formation au concept, de les convaincre de sa pertinence, pour qu'ils puissent ensuite appuyer son intégration dans la stratégie de l'entreprise auprès de la direction.

Pour y parvenir, l'entreprise peut se faire accompagner par des experts, ainsi que par des structures plus expérimentées sur les SfN et leur mise en œuvre (cf. Fiche recommandations « mobiliser les parties prenantes »). En complément, elle peut s'appuyer sur des retours d'expériences de collaborateurs avertis car ayant été formés ou ayant participé à des projets de ce type. En apportant des éléments concrets sur les SfN, les équipes et la direction de l'entreprise pourront mieux appréhender le concept et le projeter sur leurs activités.

S'IMPLIQUER DANS UN PREMIER PROJET DE SFN

Enfin, s'impliquer dans un premier projet de SfN permet de mieux appréhender le concept et ainsi d'évaluer son caractère répliquable à ses différentes activités.

Pour cela, l'entreprise peut commencer par mettre en place un projet pilote, à partir des opportunités identifiées par ses équipes, afin de confronter le concept à la réalité de l'entreprise et d'identifier quels ont été ses freins et ses leviers dans la réalisation d'une SfN. En effet, cela lui permet d'évaluer la manière dont les SfN peuvent être intégrées à ses activités. L'entreprise peut également s'impliquer dans une SfN menée par une autre structure sur un territoire où elle est implantée et en privilégiant les projets pertinents au regard de sa chaîne de valeur, ses activités et de leurs impacts.

60. act4nature international

61. Entreprises Engagées pour la Nature

Aménagement d'une infrastructure mixte pour traiter les eaux usées à Ingoldisthorpe (Royaume-Uni) par Anglian Water



Fiche-projet n°4 (p. 60)

Anglian Water est une entreprise en charge de l'assainissement et de la distribution de l'eau dans l'Est de l'Angleterre. En 2016, elle a entrepris un projet d'infrastructure mixte pour traiter les eaux usées générées par les communes aux alentours d'Ingoldisthorpe, dans le Norfolk.

Afin d'anticiper la nouvelle législation relative à la préservation de la biodiversité entrant en vigueur en 2022, Anglian Water a souhaité investir le champ des SfN, avec la volonté de les généraliser dans le cadre de ses activités. Toutefois, pour s'assurer de la pertinence à intégrer les SfN dans sa stratégie et pour convaincre leurs collègues et la direction de l'intérêt des SfN, l'équipe biodiversité et changement climatique a commencé par mettre en place un projet « test ».

Anglian Water a ainsi choisi d'aménager une zone humide pour que les eaux usées y soient traitées par phytoépuration. Un filtre à sable a également été installé en amont, pour garantir le respect des taux de polluants autorisés tout en continuant d'expérimenter sur le volet SfN du projet. Cela a permis à l'entreprise d'effectuer des suivis et d'adapter la gestion de la zone humide, afin d'avoir la certitude que le concept soit adapté pour répondre à sa stratégie.

La mise en œuvre de ce premier projet et les résultats concluants qu'il a apportés ont permis de sensibiliser les équipes techniques et la direction aux SfN et à leur intérêt pour le traitement des eaux usées. De ce fait, l'entreprise a décidé d'intégrer ce type de projets dans son offre : d'ici 2027, Anglian Water s'est fixé l'objectif d'aménager ou de réaménager 34 zones humides pour traiter les eaux usées par phytoépuration. L'entreprise identifie actuellement les sites pertinents pour la mise en place de SfN, tant pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, que des besoins de l'entreprise.

Sécurisation de la ressource en eau sur le bassin de l'Upper Tana au Kenya via l'implication de Frigoken Ltd.



Fiche-projet n°11 (p. 74)

Frigoken Ltd., entreprise du secteur agroalimentaire, s'implique depuis 2014 dans un fonds pour l'eau porté par l'ONG américaine The Nature Conservancy (TNC) dans la région du bassin de l'Upper Tana au Kenya.

En 2013, Frigoken Ltd. a été alertée par ses agriculteurs partenaires dans la région du bassin de l'Upper Tana que la ressource en eau venait à leur manquer, si bien qu'il ne leur était plus possible de maintenir leur production : ce qui risquait d'entraîner des répercussions sur la production de Frigoken Ltd. puisque sa chaîne de valeur était affectée.

En cherchant des solutions à ce problème, l'entreprise a pris connaissance d'un fonds pour l'eau créé par TNC, ayant pour objectif la sécurisation de la ressource en eau autour du bassin de l'Upper Tana, via la mise en œuvre d'actions variées basées sur l'agroforesterie. Frigoken Ltd. s'est donc rapprochée de TNC et a participé financièrement à la mise en œuvre de ces actions, qui ont bénéficié, entre autres, à ses fournisseurs.

Les actions menées ont effectivement permis de diminuer les pressions sur la ressource et de limiter les apports en eau nécessaires aux agriculteurs pour maintenir leur production, ce qui s'est répercuté positivement sur l'entreprise. En outre, la participation à un premier projet de SfN leur a permis de se familiariser avec le concept et d'acquérir des connaissances et des compétences spécifiques à ce type de projet. Depuis, l'entreprise a pu répliquer les actions mises en œuvre dans le cadre du fonds pour l'eau auprès d'autres agriculteurs de sa chaîne de valeur : notamment dans le comté de Kwale au Kenya, auprès de leurs producteurs de mangues et de fruits de la passion. À présent, dès lors que l'entreprise rencontre des difficultés sur sa chaîne de valeur, elle privilégie les SfN lorsque c'est possible.